



Communiqué de presse

Paris, 17 juin 2021

Just Eat lance Takeaway Pay en France, sa « cantine en ligne » pour toutes les entreprises et organisations publiques et privées !

Télétravail, confinements, couvre-feux, fermetures des cantines, des restaurants indépendants et d'entreprise... Pendant ces derniers mois rythmés par les annonces gouvernementales, la livraison de repas s'est installée petit à petit dans les habitudes de consommation des Français. Aujourd'hui, plus d'1/3¹ (34%) d'entre eux se font livrer des repas ! Pour aider les professionnels à s'adapter à ce nouveau contexte sanitaire et faire face aux évolutions de consommation des citoyens, Just Eat, leader mondial² de la restauration livrée, a développé un nouveau service dédié à tous les types d'entreprises et d'organisations, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme d'affaires, lourdement impactés depuis la pandémie. Cette innovation permet désormais la livraison de repas aux collaborateurs et clients, via un service de livraison plus professionnel et plus responsable, opéré selon les villes, par des livreurs 100% salariés.

Des collaborateurs restaurés où qu'ils soient, et livrés de façon plus responsable

Sur fond de pandémie mondiale, le télétravail a dû s'organiser rapidement dans les organisations. Aujourd'hui, grand nombre d'entreprises mettent en place les mesures nécessaires au développement de cette pratique sur le long terme, afin qu'elle puisse s'exercer dans les meilleures conditions possibles pour leurs collaborateurs. Pour accompagner leur démarche, Just Eat propose désormais son service de livraison de repas, plus responsable. Fort de ces 16 000 restaurants partenaires à travers 2 500 villes en France, Just Eat bénéficie d'une large couverture territoriale permettant ainsi aux collaborateurs de choisir parmi plus de 60 spécialités culinaires, où qu'ils se trouvent : que ce soit au bureau, chez eux ou sur leur lieu de télétravail ou encore, en déplacement professionnel.

Comment ça fonctionne ? Très simplement ! Grâce à son portail administrateur Takeaway Pay, l'entreprise peut sélectionner le montant et la durée de crédit alloué à chaque collaborateur. Une fois informé, le salarié peut ainsi dépenser son crédit, selon les modalités définies par son employeur et directement sur l'application ou le site internet de Just Eat.

Imad Qutob, Directeur des solutions d'entreprise chez Just Eat Takeaway.com, déclare, « aujourd'hui plus que jamais, les entreprises doivent soutenir le bien-être de leurs employés, et nous sommes convaincus que notre nouveau service de cantine en ligne, peut y contribuer ! Il permet en effet d'offrir une certaine flexibilité au collaborateur sur le choix et le lieu de sa restauration, qu'il soit au bureau, en télétravail ou en voyage d'affaires. Takeaway Pay est désormais disponible dans 11 pays européens (aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Roumanie, en Pologne, au Danemark, en Norvège et maintenant en France) et compte déjà quelques milliers de partenaires en Europe. »

¹ Datalicious by Just Eat 2020 - étude menée par l'IFOP du 7 au 9 octobre 2020 auprès d'un échantillon de 1004 individus nationaux représentatif de la population française, âgés de 18 ans et plus.

² Hors Chine.



Un service complémentaire de restauration aux hôtels et autres établissements touristiques !

Lourdement impactés par la crise sanitaire, les hôtels et autres lieux de villégiature qui redémarrent tout juste leur activité ont besoin plus que jamais de pouvoir attirer et fidéliser leur clientèle pour pérenniser leur business. Et parce que tous ne bénéficient pas d'un service de restauration en chambre disponible à tout moment de la journée, Takeaway Pay leur permet d'ajouter ce service, avec une diversité de plats et la garantie d'une livraison assurée par des professionnels, formés aux pratiques du métier.

Avec ce nouveau service, le client peut ainsi choisir à l'avance auprès de l'hôtel, une formule incluant par exemple le repas du soir, qu'il pourra commander au moment où il le souhaite directement via son application Just Eat. Il sera ensuite facturé du montant total ou partiel (si l'hôtel souhaite commercialement offrir une partie des frais) de sa commande au moment de son check-out.

Méleyne Rabot, Directrice Générale de Just Eat France, ajoute : « ce nouveau service Takeaway Pay permet également aux entreprises de tout type, de pouvoir expérimenter les nombreux usages depuis une seule et même plateforme : verser une allocation repas, motiver des collaborateurs, se faire livrer des repas pour les événements et réunions en présentiel ou en distanciel. Les possibilités d'utilisation sont multiples et encore à créer en fonction des besoins de nos clients, qui évoluent constamment. Le tout avec un système de facturation facilité et la garantie d'un service plus responsable et plus professionnel pour chacun. »

À propos de Just Eat France

Just Eat fait partie de Just Eat Takeaway.com, l'un des plus grands marchés mondiaux de livraison de repas en ligne en dehors de la Chine. Le groupe compte plus de 244 000 restaurants partenaires à travers 23 pays.

Just Eat s'appuie sur une plateforme technologique unique permettant un business modèle hybride : une marketplace historique répertoriant les restaurants qui opèrent leur propre livraison, un service de livraison de repas externe à Just Eat, proposé à tous les restaurateurs ainsi que son propre service de livraison de repas, développé exclusivement pour les filiales du groupe, et déjà disponible dans une dizaine de villes sur le territoire français.

Présent dans plus de 2 500 villes en France, Just Eat France propose 60 spécialités culinaires dans ses quelque 16 000 restaurants partenaires. www.just-eat.fr